

FICHE DESCRIPTIVE DE MARCHÉ - EDF / PROJET EPR2

DESCRIPTIF DU MARCHÉ :

PY7212 : Construction du Poste d'Accès Chantier et Parking Principal (PAC HAP)

DONNEUR D'ORDRE :  EDF

Lot : Menuiseries Extérieures

NATURE DE LA PRESTATION :

La présente fiche concerne les travaux de construction du poste d'accès Chantier et d'un parking accolé à l'extérieur du site de la centrale nucléaire de Penly.

Surface projet → Environ 110 000 m²

Surface construite → Environ 2 000 m²

DESCRIPTIFS DES TRAVAUX À RÉALISER :

Le lot Menuiserie Extérieures comprendra notamment les études, la fourniture et la pose de :

- Menuiseries aluminium vitrée
- Menuiseries blindées
- Systèmes d'occultation
- Bloc porte métallique
- Guérites préfabriquées modulaire

POINTS PARTICULIERS :

- Domaine de qualification : pas de qualification nucléaire spécifique
- Travaux en Zone Contrôlée : non
- Habilitation des personnels : CACES pour engins de chantier, habilitations électriques pour les travaux électricité
- Qualification des entreprises : Codes APE/NAF des rubriques par corps d'état, ISO 9001, ISO 45001, MASE ou équivalent, ISO 14001 ou équivalent
- Justification des capacités techniques : 10 expériences réussies au cours des 5 dernières années, par des références et des certificats de bonne exécution des travaux.
- Le projet sera réalisé en corps d'état séparé. Le projet intégrera des modalités de gestion du travail en coactivité avec les différents lots (au nombre de 7).

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Cahier des charges sera accessible sur le portail achat d'EDF après validation de l'accord de confidentialité et une fois confirmation de l'intérêt pour cette consultation auprès d'EDF Penly (cf contacts ci-dessous).

PROGRAMMATION :

Publication d'un avis au Journal Officiel de l'Union Européenne : Oui

Période de consultation : dernier trimestre 2023

Fin des prestations : 31/12/2025

CONTACTS :

Gilles LEON, acheteur EDF
06.40.83.13.27
gilles.leon@edf.fr

Cet appel d'offres ne présage pas de la décision que prendra l'Etat concernant le lancement ou non du programme EPR2, ni de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Projets. Il doit permettre à la fois aux équipes d'EDF de disposer des retours fournisseurs pour avancer le design de certains bâtiments, et aux industriels d'avoir de la visibilité sur les besoins du programme EPR2 afin de se préparer à exécuter les contrats.